

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2026**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

Date de convocation : 24/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Mélanie CHANU, Natacha DITTMER, Quentin DUVAL, Nicolas FAYE, Sandrine FER, Valérie FOUREY, Daniel GAUQUELIN, Lydie LEROUXEL, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Alexandre MONGREVILLE, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Jean VANRYCKEGHEM, Odile VANDENBERGHE, Bernard VIVET.

Absents excusés : Antoine BOSSUYT, Aurélien LENGLINE.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 5 juin 2026.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE –
INTERVENTION DE M. LEPRINCE, VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION
FINANCES**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026, il a été proposé de rencontrer le Vice-Président de la commission des finances, Monsieur LEPRINCE.

Son intervention porte sur les raisons de la mise en place d'un fonds de concours par la communauté de communes pour le financement de la rénovation d'un bâtiment situé aux « Trois Cours » aux Moutiers en Cinglais pour regrouper la cuisine centrale de proximité, le service technique communautaire et une salle de réunion.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEPRINCE.

La subvention de l'État, d'un montant de 1 700 000 €, demandée pour financer les travaux du projet concernant le bâtiment des Trois Cours, n'a pas été attribuée. Les travaux avaient débuté lorsque l'information est parvenue et ils étaient trop engagés pour les stopper.

Cette situation engendre des difficultés financières pour la Communauté de Communes. Les investissements ces dernières années ont été importants et le recours à l'emprunt a ses limites. La communauté de communes connaît une situation financière très fragile. Un travail hebdomadaire est réalisé pour la gestion des factures.

Un audit financier va être réalisé par un cabinet privé à partir d'un cahier des charges. Le résultat devrait être connu pour la fin de l'année.

En parallèle, à la demande du Préfet, la Chambre Régionale des Comptes effectue un contrôle de la situation financière.

Ces interventions doivent nous aider à comprendre comment la communauté de communes est dans cette situation et trouver des solutions pour en sortir.

Il sera nécessaire de travailler collectivement sur les ressources de la Communauté de Communes (attributions de compensation versées par les communes membres, FPIC...) et faire des choix sur les investissements.

La mise en place d'un fonds de concours a été validé au conseil communautaire du mois de janvier 2026. Il est demandé aux communes de s'engager pour limiter au maximum le recours à l'emprunt qui va devoir être fait pour financer les travaux du site des Trois courts. Au jour de la réunion, 16 communes se sont engagées pour participer à ce fonds, 7 communes ne le souhaitent pas et 18 communes ne se sont pas encore prononcées.

Pour mémoire, la participation totale demandée s'élève à 1 040 337 €.

Monsieur LEPRINCE fait valoir un esprit, une solidarité communautaire et le choix d'une responsabilité partagée.

Après échange avec les conseillers municipaux, Monsieur LEPRINCE se retire en remerciant le Conseil Municipal de l'avoir accueilli et écouté en espérant avoir répondu au mieux aux interrogations des conseillers.

037/2026 - PROJET INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LES COMMUNES DE VILLERS-CANIVET ET USSY : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que la Commune de Cesny-Les-Sources est consultée pour le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Villers-Canivet et Ussy.

Ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale et de ce fait un avis est demandé à la Commune au regard des incidences environnementales qu'il pourrait avoir sur le territoire communal (incidence pour le hameau de Clair-Tison sur la commune déléguée de Tournebu), en application des articles L. 122-1-1 III et L. 122-1-V du Code de l'environnement.

Le projet se situe sur l'ancienne fabrique de briques située sur Ussy et Villers-Canivet.

Le projet propose une puissance estimée à 3,29 MWc et se compose de 5 625 modules de 625 Wc chacun. Un bâtiment technique est prévu incluant un poste de livraison et un poste de transformation. Ces aménagements sont localisés sur des espaces de végétations (uniquement des fourrés) mais évitent totalement les zones humides localisées au Nord et au Sud du site. Au regard des enjeux écologiques et environnementaux, il n'y a aucune incidence. Il est prévu la création d'une haie paysagère le long du linéaire afin de renforcer l'intégration visuelle du projet et ainsi atténuer son impact sur le paysage. Il est prévu également les accès sécurisés conformément aux recommandations du SDIS (création de 2 aires de retournement pour la sécurité incendie et la maintenance).

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet présenté ci-dessus.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Emettre un avis favorable au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Villers-Canivet et Ussy.

038/2026 - DEPENSES « FETES ET CEREMONIES » A IMPUTER AU COMPTE BUDGETAIRE 6232

Monsieur le Maire informe qu'il est demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles et inaugurations, le repas des aînés.
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalité extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles, concours, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos...).
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

039/2026 - VOIRIE COMMUNALE : ENTRETIEN BALAYAGE CANIVEAUX ET BORDURES DE TROTTOIRS

Vu la délibération n° 009/2026 concernant le contrat d'entretien du balayage des caniveaux et bordures de trottoir ;

Considérant qu'une erreur de rédaction a été faite sur l'entreprise retenue ;

Monsieur le Maire propose de reprendre une nouvelle délibération concernant ces travaux d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat conclu avec l'entreprise NORMANDIE BALAYAGE est arrivé à terme concernant l'entretien de la voirie communale (balayage caniveaux et bordures de trottoirs). Pour mémoire, en 2025, le coût était de 1 038,40 € TTC par passage soit 5 192,00 € TTC pour 5 passages.

Après constat, l'entretien n'est pas satisfaisant. Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise VOIRIES SERVICES à Soliers. Elle propose un contrat de 4 ans (2026-2029)

avec un tarif par passage de 715,00 € TTC soit 3 575,00 € TTC par an pour 5 passages. Ce tarif est ferme et garanti pendant toute la durée du contrat.

Monsieur le Maire propose de retenir le contrat proposé par l'entreprise VOIRIE SERVICES pour un montant annuel de 3 575,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le contrat proposé par l'entreprise VOIRIE SERVICES pour une durée de 4 ans avec un tarif par passage de 715,00 € TTC soit 3 575,00 € TTC par an pour 5 passages. Ce tarif est ferme et garanti pendant toute la durée du contrat.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat pour ces travaux d'entretien.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Vente du garage communal Rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout** : Monsieur le Maire informe que les futurs acquéreurs ne donnent pas de suite à l'acquisition du bâtiment communal situé 1bis Rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout. Après consultation auprès de leur comptable, il s'avère que le projet n'est pas viable financièrement.
- **Cimetière** : Une réflexion doit être faite pour l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales pour les cimetières.
- **Retour sur manifestations événementielles et manifestations à venir** :
 - ✓ **Tricot graffiti** : La manifestation a eu lieu le 20 juin 2026. Environ 200 personnes étaient au rendez-vous. L'exposition du travail des tricoteuses a été appréciée ainsi que le concert. Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont permis la réussite de cet événement.
 - ✓ **Fêtes du sport** : La 3^e édition de la fête du sport aura lieu le 6 septembre 2026 à partir de 10 h près du city-stade à Cesny-Bois-Halbout. Les associations de la commune et associations sportives des communes avoisinantes seront présentes pour faire connaître au public leurs activités sportives, culturelles et artistiques.
- **Commémorations** :
 - ✓ **Cérémonie du maquis St Clair** : le 4 juillet 2026 à 10 h 30.
 - ✓ **Cérémonie de commémoration de la libération de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu** : le 9 août 2026 à 10 h 30 à Clair-Tison (Tournebu) et à 11 h 15 à Cesny-Bois-Halbout.
- **Mise à jour du registre des personnes isolées** : Monsieur le Maire informe qu'il sera distribué sur le territoire communal aux personnes isolées un questionnaire pour leur proposer de s'inscrire sur le registre communal des personnes isolées et fragilisées. L'objectif est de leur apporter soutien et secours lorsque des périodes difficiles existent (canicule par exemple).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.